

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-dysfonctionnements-turbopompe>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : Dysfonctionnements d'une turbopompe**

6 novembre 2015

France : Gravelines : Dysfonctionnements d'une turbopompe

Le 6 novembre 2015, deux robinets d'alimentation en vapeur d'une turbopompe du circuit de secours ASG ne se sont pas ouverts comme ils auraient dû.

Ce que dit EDF :

Indisponibilités d'une turbopompe, ayant conduit à des mises à l'arrêt de l'unité de production n° 2

Publié le 16/11/2015

Dans le cadre des opérations de redémarrage de l'unité de production n°2, après son arrêt pour visite partielle et renouvellement du combustible, les équipes de la centrale réalisent des essais sur des matériels avant leurs remises en service.

Le 6 novembre 2015, lors de la réalisation d'un de ces essais, deux robinets d'alimentation en vapeur d'une turbopompe du circuit de secours ASG* ne se sont pas ouverts comme ils auraient dû.

La turbopompe a été déclarée indisponible et les équipes ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production le 7 novembre 2015, conformément aux procédures d'exploitation.

Les équipes de la centrale ont alors effectué un examen approfondi des deux robinets et remplacé à titre préventif, certaines pièces après concertation avec le constructeur et les experts nationaux.

Le matériel est requalifié le 9 novembre 2015 et la turbopompe est déclarée disponible. Les essais reprennent, mais les robinets ne s'ouvrent pas. La turbopompe est donc à nouveau déclarée indisponible.

Le 10 novembre 2015, les équipes de la centrale engagent alors la mise à l'arrêt de l'unité de production, dans le respect des procédures d'exploitation.

Cet écart n'a pas eu de conséquence ni sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement.

La direction de la centrale de Gravelines a déclaré cet écart aux règles générales d'exploitation à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le 13 novembre 2015, au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7, en raison de son caractère répétitif.

* La turbopompe d'alimentation de secours des générateurs de vapeur est un des moyens de pompage utilisé en cas de défaillance du circuit d'alimentation normale des générateurs de vapeur, afin d'évacuer la puissance résiduelle.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-gravelines/actualites> ?

Ce que dit l'ASN :

Replis successifs du réacteur en application des règles générales d'exploitation 03/12/2015



Centrale nucléaire de Gravelines - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 13 novembre 2015, l'exploitant du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif à des replis [1] répétés du réacteur n° 2.

Le réacteur n° 2 du CNPE de Gravelines est en arrêt annuel depuis le 22 août 2015, cet arrêt comporte un programme de maintenance important ainsi que le renouvellement d'une partie de son combustible. Les 4, 7 et 9 novembre 2015, alors que le réacteur est en cours de redémarrage, des essais périodiques sont réalisés sur le système de protection du réacteur qui a pour fonction de déclencher automatiquement le démarrage de systèmes de sauvegarde. Au cours de chacun de ces essais, deux vannes du système d'alimentation de secours [2] des générateurs de vapeur [3] (ASG) ne s'ouvrent pas lorsque la consigne leur en est donnée. Chacun de ces événements de non ouverture des vannes conduit à considérer indisponible le système ASG. Dans ce cas, les règles générales d'exploitation imposent que le repli du réacteur soit commencé dans les 24 heures, ce qui a donc été fait à trois reprises.

A la suite de chacun des replis, l'exploitant a engagé les maintenances qu'il estimait nécessaires pour assurer l'ouverture des vannes. La répétitivité du blocage des vannes montre que les analyses d'EDF ont été insuffisantes. A la suite des dernières opérations de maintenance, les vannes ont été remises en conformité.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur les installations, les travailleurs et l'environnement.

Cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES par l'exploitant en raison de son caractère répétitif.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Replis-successifs-du-reacteur-en-application-des-regles-generales-d-exploitation>